

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de BARBIÈRES
- Lundi 1^{er} juillet 2024 à 20h00 -

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de BARBIÈRES (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PRÉVIEU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2024.

Présents : Bernard PRÉVIEU, Nadège ROCHIER, Gilles BONNARDEL, Frédéric TREILLE, Marie-Christiane MESSUE, Patricia MAGNAT, Pierre-Yves CANET, Amélie BESSON, Adrien ARTIGE, Hervé DEPREUX, Julien MARTIN-SISTERON et Jacques BONHOURE.

Absents et excusés : David MIRABEL, et Carole BARRUYER qui a donné pouvoir à Hervé DEPREUX.

Absente : Marie ALLOIX.

Secrétaire de séance : Adrien ARTIGE a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Convention de mise à disposition de la Maison Communale avec Mme CASEY Céline
 2. Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 3. Choix des petits équipements pour les opérations :
 - Aménagement aire de jeux
 - Signalétique et informations
 4. Questions diverses :
 - Compte-rendu de la commission Petite enfance de Valence Romans Agglo
 - Compte-rendu du COPIL du service restauration collective de la cuisine centrale VRA
 - Projet du bar-restaurant
-

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2024 est adopté, à l'unanimité des membres présents, sans observation ni réserve.

1) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA MAISON COMMUNALE AVEC MME CASEY CÉLINE

M. le Maire a été contacté par Mme Céline CASEY, animatrice enfants, qui souhaiterait proposer des ateliers le mercredi. Chaque atelier composé de 6 enfants durerait 50 minutes sur 12 semaines. Elle a demandé d'utiliser la grande salle de la Maison Communale, les mercredis en période scolaire de 09h15 à 13h00 pour effectuer ces ateliers créatifs et ludiques en anglais.

De plus, pour cette activité, l'intervenante a besoin d'avoir du chauffage, en période hivernale, il lui serait demandé 50 € de plus par an. Dans ces conditions, la salle sera utilisée comme un outil de travail (séances payantes), il propose un prix de location de 650,00 € annuel, avec le chauffage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de mise à disposition de la Grande Salle de la Maison Communale, entre la commune et Mme Céline CASEY, pour des séances collectives d'apprentissage de l'anglais, à partir du 02 septembre 2024 et jusqu'au 05 juillet 2025 pour un montant de location annuelle à 650,00 €.

2) CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

M. le Maire informe qu'un agent titulaire IRCANTEC (actuellement adjoint territorial d'animation) est proposé au tableau des avancements de grades pour les agents promouvables en 2024.

Afin de nommer l'agent dans l'emploi, il propose de créer le grade en adéquation avec cet avancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires à compter du 01/10/2024.

3) CHOIX DES PETITS ÉQUIPEMENTS (OPÉRATIONS : AMENAGEMENT AIRE DE JEUX - SIGNALÉTIQUE & INFORMATIONS)

M. Gilles BONNARDEL, adjoint délégué, a fait établir des devis pour les fournitures suivantes :

- ✓ 1 vitrine extérieure en aluminium gris foncé (affichage 18 feuilles A4) pour la mairie, la vitrine actuelle n'est pas assez grande.
- ✓ 2 vitrines extérieures en aluminium gris foncé (affichage 2 x 6 feuilles A4) pour l'école, pour faciliter la pose contre les barreaudages et supprimer l'existant en mauvais état.
- ✓ 1 panneau d'information en bois double face avec toit, pour l'affichage libre (emplacement à définir entre la mairie et l'aire de jeux), pour remplacer l'existant vétuste.
- ✓ 1 panneau d'information en bois double face, pour l'affichage libre (emplacement à préciser Rue Neuve, vers le point d'apports volontaires)
- ✓ 3 boites aux lettres pour uniformiser l'ensemble entre la mairie et l'école :
 - 1 pour la mairie (suppression de celle intégrée dans le mur du bâtiment souvent mal identifiée)
 - 1 pour l'école
 - 1 pour l'APE
- ✓ 1 table de ping-pong en béton pour l'aire de jeux située à l'arrière de la mairie. Il avait été dit qu'il faudrait rajouter un équipement pour les plus grands voire pour les adultes, à côté de ceux des enfants.

Il présente les devis pour l'ensemble des fournitures précitées :

→ KG MAT collectivité : 4 700,00 € HT soit 5 640,00 € TTC

→ Société SÉMIO : 4 529,59 € HT soit 5 435,51 € TTC

M. le Maire propose de retenir l'offre la moins-disante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société SÉMIO à Valence. Ces dépenses ont été prévues au Budget Primitif 2024 (opération aménagement aire de jeux et opération signalétique et informations).

Le panneau d'affichage à côté du local associatif est en très mauvais état aussi, il serait bien de voir avec la récupération d'un panneau moins abîmé (école/mairie) pour le remplacer.

D'autre part, concernant la signalétique sur la commune, il serait nécessaire d'indiquer à l'entrée du village les parkings pour les randonneurs et de les matérialiser.

Le Parc Naturel Régional du Vercors pourra aider la commune sur ce sujet.

4) QUESTIONS DIVERSES

→ Compte-rendu de la commission Petite enfance de Valence Romans Agglo

Mme Nadège ROCHIER explique qu'un point a été fait sur les places d'accueil des tout-petits (crèches familiales, crèches privés, assistantes maternelles).

Il a été constaté la perte de 1 120 places chez les assistantes maternelles du territoire entre 2018 et 2023. Les places créées en structure d'accueil restent insuffisantes (ouverture de 6 micro-crèches en 2023 soit 72 places).

Le relais assistantes maternelles va augmenter le nombre de ses journées de rencontres avec les assistantes maternelles sur les communes.

A Barbières, la fréquence passe d'un vendredi par quinzaine à tous les jeudis matin.

→ Compte-rendu du COPIL du service restauration collective de la cuisine centrale VRA

Mme Nadège ROCHIER retrace les points abordés :

- Stabilisation du nombre de repas commandés.

- Pas de communes en plus dans le service mutualisé, tant que la nouvelle cuisine centrale n'est pas construite. L'achat du terrain a été signé pour la construction de la nouvelle cuisine centrale.
- Loi EGALIM : L'approvisionnement en produits biologiques locaux et SIQO (Produits sous signes d'identification de la qualité et de l'Origine) est compliqué. Du fait de la quantité commandée, les producteurs locaux ne peuvent pas toujours répondre à la demande et les aléas climatiques comme cette année la production de fruits locaux est en retard.
- La fourniture du pain peut continuer avec la boulangerie de Barbières.
- Pour s'adapter au changement climatique et aux variations de températures entre juin et septembre, le service prévoit d'élaborer des repas froids qui ne soient pas un pique-nique et qui pourront se manger froid ou chaud selon la météo. Des tests seront faits à la rentrée avec un repas par semaine. Dans le temps, si la démarche est concluante, le nombre de repas pourrait passer à 2, voire peut-être trois en période de canicule.
- Retour sur l'étude contre la lutte du gaspillage alimentaire, tests sur Bourg-les-Valence et Bésayes. Résultats 110 g de déchets en moyenne par enfant sur la 1^{ère} commune et 78 g sur Bésayes qui réutilisent les fruits, les laitages, le pain à la garderie pour les goûter (comme Barbières).
- Pas d'augmentation de tarif du repas.

→ Projet du bar-restaurant

MM Hervé DEPREUX et Gilles BONNARDEL, font le point sur l'avancement de ce dossier.

Suite au retrait de Mme Sabine DURET, sur le projet de reprise du bar-restaurant, Mme Julie LAMBERT reste plus que jamais partante et motivée par cette opération.

Le bornage contradictoire avec les voisins mitoyens du bar-restaurant va se faire le 19 juillet prochain. Le relevé des bâtiments a été fait par le géomètre et M. Gilles BONNARDEL doit le contrôler.

Comme évoqué avec les intéressés, l'aménagement d'une place, de type dépose minute, est indispensable devant le bar.

Devant ces problèmes récurrents de stationnement sur la commune, surtout au niveau des commerces, il faudrait développer un plan de stationnement du territoire dans sa globalité.

→ Différents points abordés

- La commande du cadran de l'horloge de l'église a été passée depuis plus d'un mois, M. le Maire va relancer l'entreprise BODET.
- Le système d'alarme anti-intrusion va être posé à la Maison des Arts, le 10 juillet prochain, par l'entreprise SAP.
- Mercredi 03 juillet, M. le Maire va signer l'acte de cession des voiries des lotissements Horizon 1 et 2. A la suite de cette signature, il communiquera au service Eclairage public de Valence Romans Agglo, l'acte de cession, qui permettra la mise en service de l'éclairage public des lotissements.

→ Elections législatives 2nd tour – dimanche 07 juillet 2024

Les élus confirment leurs créneaux de permanence et un rappel du fonctionnement du bureau de vote est fait.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h30.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 02 septembre 2024 à 20h00.

Le secrétaire,
Adrien ARTIGE



Le Maire,
Bernard PRÉVIEU

